

Académie de POITIERS

Collège Jean Hay

25 avenue de Beaulieu

BP 30035

17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration N° 2

Date : Lundi 3 DÉCEMBRE 2018

Année scolaire : 2018 - 2019

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 12 novembre 2018

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur Yves MIRANDE - principal

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GRANGEPONTE – principal-adjoint

Quorum : 13

Nombre de présents : 22 puis 23

Ordre du jour

Préambule

- Lecture et approbation du procès verbal du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2018

I - Vie pédagogique et éducative

- Installation du nouveau conseil d'administration
- Règlement interne du conseil d'administration
- Composition des différentes commissions : Permanente, Discipline, Educative, Hygiène et Sécurité, CESC
- Journée de solidarité 2019
- Dispositif bilangue

II – Fonctionnement général (hors point I et II)

- Conventions et contrats

III – Vie budgétaire et financière

- Voyages et sorties scolaires
- Remise gracieuse
- Acceptation de dons
- Budget 2019

IV – Questions diverses

- Annexes : 1 – Membres du CA 2 – Règlement intérieur 3 – Commissions 4 – Politique documentaire CDI
5 – Présentation budget 2019

- Motion : 0

Début du conseil d'administration à 17h35.

M. MIRANDE, principal du collège Jean Hay, préside le conseil d'administration.

M. GRANGEPONTE, principal adjoint, est secrétaire de séance selon le règlement interne du conseil d'administration.

M. MIRANDE accueille les nouveaux élus ainsi que les suppléants qui sont présents pour ce CA d'installation. Il accueille également Mme BROCH, fondée de pouvoirs de Mme l'agent comptable du lycée Merleau Ponty.

Il excuse l'absence de Mme BAZIN, représentante des personnels enseignants, remplacée par M. MOUSSET ; M. MERCERON, représentant des personnels enseignants, remplacé par Mme PILON ; M. CRESPIY, représentant des parents d'élèves, remplacé par Mme DULUC, Théophile VANDON, représentant des élèves, remplacé par Armand VINCENT.

M. MIRANDE ajoute à l'ordre du jour : une DBM pour vote et une DBM pour information, ainsi que deux informations.

Aucune question diverse n'a été transmise.

Préambule : Lecture et approbation du PV du CA du 1^{er} octobre 2018

M. MIRANDE rappelle l'ordre du jour du CA du 1^{er} octobre 2018, il en fait un commentaire rapide.

Il demande ensuite si d'autres observations doivent être faites concernant ce PV.

Aucune observation n'est faite.

Vote pour avis sur l'approbation du PV du CA du 01 / 10 / 2018 :

Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

I. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

◦ Installation du nouveau conseil d'administration

Voir document en annexe.

M. MIRANDE reprend la liste des personnes qui siègent de droit, il donne les résultats des différentes élections d'octobre 2018 et mentionnent le nom des personnes élues.

M. MIRANDE félicite les personnes présentes qui, pour certaines, sont nouvellement élues et qui vont siéger pendant une année au sein du conseil d'administration du collège Jean Hay.

◦ Règlement interne du conseil d'administration

Voir document en annexe.

M. MIRANDE fait une lecture complète du règlement du conseil d'administration qu'il propose au vote. Il commente certains points.

Aucune remarque n'est faite sur le règlement du conseil d'administration qui est voté tel que M. MIRANDE l'a lu.

Vote du règlement interne du conseil d'administration

Acte N°22

Pour : 22 - Abstention : 0- Contre : 0

◦ Composition des différentes commissions

M. MIRANDE rappelle le rôle et le fonctionnement des différentes commissions. Il indique aussi qu'il est possible pour des suppléants de siéger en tant que titulaires dans les différentes commissions.

La composition des différentes commissions est arrêtée.

Vote pour avis sur la composition des différentes commissions :

Pour : 22 - Abstention : 0 - Contre : 0

• Journée de solidarité 2019

M. MIRANDE rappelle brièvement l'historique de cette journée de solidarité. Il propose le fractionnement de cette journée de solidarité : le samedi 6 avril 2019 de 8h00 à 13h00 pour la tenue des portes ouvertes au collège (5 heures) et une réunion au mois de juin concernant l'organisation de la rentrée 2019 (2 heures).

Vote pour avis de la journée de solidarité :

Pour : 22 - Abstention : 0 - Contre : 0

• Dispositif bilangue

M. MIRANDE rappelle le gros déficit d'élèves qui choisissent l'allemand LV2. Pour maintenir une deuxième langue vivante au collège de Marennes, il propose l'ouverture d'un dispositif bilangue à la rentrée 2019 : il s'agira d'une bilangue anglais (3h) et allemand (3h).

M. MIRANDE indique qu'un travail d'initiation à l'allemand se fait à l'école de Bourcefranc (dans le cadre plus général d'un jumelage avec une ville allemande). Des projets linguistiques impliquant l'allemand fonctionnent aussi sur les écoles de la circonscription du Chapus.

Une poursuite d'étude est possible au lycée de Bourcefranc avec de l'allemand LV2.

M. JAMOIS, représentant des personnels enseignants, pense qu'un travail d'information en amont doit être fait au sein des écoles primaires.

M. MIRANDE répond que lorsque M. GRANGEPONTE et lui iront rencontrer les écoles, le dispositif bilangue sera bien sûr présenté aux familles.

→ Arrivée de M. VALLET, conseil départemental, à 18h03.

M. JAMOIS : « il faut aussi que les professeurs des écoles en parlent ».

M. MIRANDE ajoute qu'il attend la validation de la part de l'IA-IPR d'Anglais qui s'occupe des classes bilangues au rectorat pour ensuite informer les professeurs des écoles.

La DGH sera abondée de 2h dans le cadre de la création d'une bilangue.

M. MIRANDE conclut que c'est aussi un plus pour le collège de Marennes qui permettra d'éviter certaines dérogations.

Vote pour avis pour la mise en place d'un dispositif bilangue anglais-allemand :

Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

Deux informations

- La politique documentaire du CDI :

M. MIRANDE donne la parole à M. MOUSSET, professeur documentaliste, qui présente la politique documentaire du collège de Marennes.

L'idée est d'avoir un panorama de la place du document dans un établissement. Cela va concerner les aménagements du CDI, le recensement de tous les documents dans l'établissement.

Ainsi l'aménagement du CDI, réalisé depuis deux ans, est présenté. M. MOUSSET insiste notamment sur une place nouvelle donnée aux espaces documentaires pédagogiques, à l'écran, aux espaces de lecture, au rayon mangas (dont le fonds a été considérablement augmenté) et bandes dessinées.

M. MOUSSET remercie tous les collègues enseignants, ASSEDU, agents qui ont participé à cet aménagement. Tout un travail de signalétique et de cotation a été fait pour les documents présents au CDI. Il y avait nécessité de basculer tous ces documents sur une nouvelle classification.

M. MOUSSET remercie Mme AYMARD-FRANCOIS, professeur TZR, qui a réalisé une partie de la signalétique. Certains documents sont aussi présentés hors du CDI : ainsi un présentoir a été installé en salle de professeurs ; de même une boîte à livres a été installée près de la vie scolaire, devant les salles d'étude, à l'initiative de Mme DECROMBECQUE, professeur de lettres du collège.

Enfin, M. MOUSSET souhaiterait que l'ensemble des documents présents dans le collège soit recensé. Cela demandera beaucoup de travail et la participation de tous.

Voir document en annexe.

- Les bornes WIFI :

M. MIRANDE explique que dans le cadre de la dotation du collège en tablettes, le conseil départemental va installer des bornes wifi. Les travaux seront réalisés au 1^{er} semestre 2019.

II. FONCTIONNEMENT GENERAL

M. VALLET quitte temporairement le CA.

- Passation de marchés alimentaires pour 2019-2021

Cette passation de marchés alimentaires pour la période 2019-2021 se fait dans le cadre de groupements d'achats, avec le lycée hôtelier de la Rochelle.

M. MIRANDE énumère les marchés et les produits concernés par ces groupements d'achats.

Pour la qualité, il précise que les éléments sont comparables à ce qui se faisait avant les groupements d'achats.

Vote pour la passation de marchés alimentaires pour 2019-2021 – acte n° 33 :

Pour : 22 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Nouvelle convention de groupement comptable avec le lycée Merleau Ponty

M. MIRANDE indique que Mme CHASSAGNOUX, agent comptable du lycée Merleau Ponty, a souhaité dépoussiérer la convention du groupement comptable. Tous les chefs d'établissement et les gestionnaires du ressort de l'agence comptable ont été réunis et cette nouvelle convention a été présentée par Mme CHASSAGNOUX.

Vote d'une nouvelle convention de groupement comptable avec le lycée Merleau Ponty

Acte n° 23

Pour : 22 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Convention de mutualisation des rémunérations des personnels de l'EPLÉ employeur

M. MIRANDE indique que cette convention existait déjà mais un nouveau logiciel va être utilisé (le logiciel OPERA). Cela concerne les personnels dont l'EPLÉ gère les paies : les ASSEDUS et les contrats aidés.

Un établissement par département est mutualisateur : pour le 17, c'est le lycée Vieljeux à La Rochelle.

Il s'agit ici de revoir la convention qui lie le collège avec le lycée Vieljeux pour la gestion des personnels cités ci-dessus.

Vote d'une convention de mutualisation des rémunérations des personnels de l'EPLÉ employeur

Acte n° 35

Pour : 22 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Convention concernant le BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique)

Cela concerne les élèves de 3^e (5 élèves du collège sont inscrits cette année) en partenariat avec l'aéroclub de Marennes.

Les cours sont dispensés au collège de Marennes les mercredis après-midi. Sont également accueillis des élèves du lycée de Bourcefranc et de Pont l'Abbé d'Arnoult.

Vote d'une convention avec l'aéroclub de Marennes pour le BIA

Acte n° 32

Pour : 22 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Contrat de recrutement intervenant « devoirs faits »

M. MIRANDE explique que les élèves peuvent être pris en charge, dans le cadre du dispositif « devoirs faits », par des intervenants occasionnels. Pour cela, il faut un contrat pour que la personne recrutée puisse travailler avec les élèves et qu'elle puisse être rémunérée.

Pour le collège de Marennes, cela concerne Mme LEMAITRE, qui est AVS, et qui est impliquée dans le dispositif.

Vote d'un contrat de recrutement intervenant « devoirs faits »

Acte n° 24

Pour : 22 - Abstention : 0 - Contre : 0

→ M. VALLET réintègre le CA

III. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- Voyages et sorties scolaires

M. MIRANDE présente différents voyages ou sorties scolaires pour l'année 2018-2019.

→ **Voyage à Paris pour les classes de 3^{ème}**

Mme Pannetier, professeur d'arts plastiques, est l'organisatrice. Ce voyage aura lieu du 10 au 12 avril 2019 pour 77 élèves des 5 classes de 3^{ème}.

Le collège versera 1760 euros pour les accompagnateurs. La somme demandée aux familles est de 200 euros par élève.

Vote du voyage à Paris

Acte n° 25

Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

→ **Sortie cinéma pour toutes les classes de 5^{ème}**

Cette sortie est organisée par Mme VAILLANT, professeur d'anglais. Les élèves de 5^{ème} se rendront à l'Estran pour visionner *Les animaux fantastiques 2* en VO.

Le montant de ce projet s'élève à 336 euros payés par le collège et le FSE. La gratuité est totale pour les élèves.

Vote de la sortie cinéma pour les classes de 5^{ème}

Acte n° 31

Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

→ Sortie théâtre pour les classes de 3^{ème}, de 4^{ème} et pour une classe de 6^{ème}

De nombreux projets autour du théâtre sont organisés au collège notamment avec un partenariat avec la Coupe d'Or (pour une classe de 6^{ème}) et également dans le cadre de théâtre au collège.

Mme MALIER, gestionnaire, présente ces projets autour du théâtre.

Vote de la sortie théâtre pour les classes de 3^{ème}, de 4^{ème} et une classe de 6^{ème}

Acte n° 34

Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

→ Bilan du voyage à Berlin de juin 2018

Mme MALIER revient sur ce dernier bilan des voyages 2017-2018. Tous les éléments n'étaient pas connus du collège jusqu'alors. Ils viennent d'être transmis par le collège La Fayette de Rochefort, ce qui permet la présentation d'un bilan complet.

- Remise gracieuse

Cette remise gracieuse concerne des créances non recouvrées par l'huissier.

Cela concerne deux élèves : une créance datant de 2016-2017 qui se monte à 286,94 euros et une créance datant de 2014-2015 qui se monte à 41.80 euros.

Pour information, les frais d'huissier s'élèvent à 239.93 euros.

Vote d'une remise gracieuse

Acte n° 26

Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Acceptation de dons de la part du foyer.

Mme MALIER présente les différents dons faits par le foyer :

521,43 euros pour une sortie à l'abbaye de Trizay,

819,38 euros pour une sortie au Paléosite,

311,50 euros pour une sortie au cinéma Coco en Espagnol.

Vote d'une acceptation de dons de la part du foyer

Acte n° 27

Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Décision budgétaire modificative pour vote

Cette DBM pour vote concerne l'affectation des loyers des logements occupés à titre précaire (de sept. à déc. 2018, soit 3412,34 euros) aux dépenses de réparations et les charges de ces mêmes logements (800 euros) pour les dépenses de gaz.

Vote de la DBM concernant l'affectation des recettes issues des logements occupés à titre précaire

Acte n° 29

Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Décision budgétaire modificative pour information

Une DBM pour information est présentée. Elle concerne des sommes affectées au collège pour le projet des cadets de la sécurité civile.

Voir document en annexe.

- Budget 2019

M. MIRANDE introduit le budget en commençant par évoquer la subvention principale des collèges attribués par le Conseil départemental de la Charente Maritime et reprend les éléments de la lettre adressée par M. le président de Conseil départemental.

La subvention principale attribuée par le Conseil départemental est de 97073 euros pour l'année 2019.

M. MIRANDE présente également les dépenses directement gérées par le département : la vérification des réseaux de gaz et des installations électriques, des équipements sportifs, l'entretien des extincteurs, le contrôle technique des ascenseurs, des systèmes de lutte contre les incendies, les analyses bactériologiques, les vêtements de travail et les protections de travail, les abonnements haut débit et téléphone pour les collèges volontaires. Une subvention est également versée aux collectivités propriétaires des gymnases utilisés par les collèges.

Pour la présentation en détail du budget, M. MIRANDE donne la parole à Mme MALLIER, gestionnaire, qui a préparé ce budget, en lien avec les services de l'agence comptable du lycée Merleau Ponty et notamment Mme BROCH.

(Voir document joint)

Questions au cours de la présentation :

Mme PILON, représentante des personnels enseignants, demande s'il y a un projet de mise en place du compostage.

M. MIRANDE : « Pour le moment, rien n'est décidé. Nous sommes accompagnés dans ce projet notamment par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes mais la mise en œuvre est difficile. C'est notamment le trajet à travers la cour qui est compliqué : aucune solution n'a été trouvée pour le moment. De plus, la chaîne de « plonge » à la restauration scolaire n'est pas adaptée pour le moment. »

M. VALLET : « si la plonge est modifiée, êtes-vous prêts à y aller car c'est contraignant ? »

M. MIRANDE : « les choses ne sont pas évidentes compte tenu de la conformité des lieux. Le projet doit être repris ; il n'est pas abandonné. »

M. VALLET : « une agent est présente à temps plein à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour accompagner ce genre de projets. On va retourner à la charge auprès du Conseil départemental pour la plonge. Il faut que la CDC et le collège se mettent d'accord entre eux.

Mme PILON : « le groupement d'achats qui a été présenté est-il en lien avec les circuits courts ? »

Mme MALLIER : « les fournisseurs restent en général locaux. C'est une volonté du collège de favoriser les circuits courts. »

Mme BROCH : « cela dépend des lots. »

Pour information complémentaire, M. MIRANDE indique que l'achat d'un minibus est envisagé. Mme l'agent comptable demande d'attendre la présentation du compte financier 2018 en mars prochain pour financer éventuellement l'achat de ce minibus.

Mme PILON : « pourquoi le télépaiement a-t-il été mis en place ? Nous avons en effet entendu qu'il est payant pour le collège. Quel est l'intérêt ? »

Mme MALLIER : « Le télépaiement a été mis en place pour faciliter le paiement des familles. Cela permet en effet l'échelonnement, le choix du montant de la somme qu'ils versent. Ils ont la possibilité d'utiliser leur carte bancaire pour leur paiement. »

Mme BROCH indique aussi que cela donne de la facilité concernant les dates de prélèvement des sommes choisies par les parents.

M. MAUTRET adresse une question pour M. DESHAYES et M. VALLET : « Nous bénéficions pour l'UNSS du bus du CIAS. Ce bus commence à marquer le poids des années. »

M. DESHAYES : « ce bus ne sera plus utilisé. Il a été remplacé. »

Vote du budget 2019

Acte n° 28

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

Vote pour délégation de signature au chef d'établissement pour l'année 2019 (pour les contrats annuels)

Acte n° 30

Pour : 23 - Abstention : 0 - Contre : 0

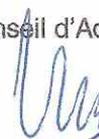
Aucune question diverse n'ayant été posée, la séance du conseil d'administration est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance



Philippe GRANGEPONTE

Le président du conseil d'Administration



Yves MIRANDE





**CONSEIL D'ADMINISTRATION
MEMBRES 2018-2019**



titulaires	suppléants
BODIN Monique PERAUX SEUREAU Brigitte	LUQUE Sébastien PRADIER Priscilla

III - Représentants élus des parents d'élèves et élèves (6)

Nombre de membres du Conseil d'Administration : Quorum :

a) Parents d'élèves : Nombre de sièges :

titulaires	suppléants
- PLANTIN Cédric OPTIMOMES - BILLEAU Leslie OPTIMOMES - BETFORT Severine OPTIMOMES - AULIER Karine FCPE - CRESPIY Daniel FCPE - MERLE Sandrine FCPE	- BOURGAIN Eric OPTIMOMES - GIVELET Cédric OPTIMOMES - BONNETTE Céline OPTIMOMES - DULUC Hélène FCPE - RIVET Jean-Max FCPE - PIN Gwenaëlle FCPE

b) Elèves : Nombre de sièges :

titulaires (3)	suppléants
- PICARD Paul 4A - VANDON Théophile 3A	- VINCENT Armand 4D - FONTENEAU Louna 3B

I - Membres de droit ou désignés (8)

a) Personnel de l'établissement :

- MIRANDE Yves, principal
- GRANGEPONTE Philippe, principal adjoint
- MALLIER Nathalie, gestionnaire
- HINTZY Pascal, CPE

b) Représentant de la collectivité de rattachement :

titulaire	suppléant
- VALLET Mickaël, conseiller départemental - BAZIN Michèle, conseillère départementale	- MOINET Philippe - CHEVET Monique

c) Représentant de la commune :

titulaire	suppléant
- DESHAYES Maurice-Claude, 1 ^{er} adjoint	- LOIZEAU Frédérique, conseillère municipale

d) Personnalité qualifiée :

- TARNOT Gisèle

II - Représentants élus des personnels (8)

a) Collège I (Enseignement et Education 6) :

titulaire	suppléant
- BAZIN Karine, agrégée lettres classiques - MAUTRET David, certifié EPS - LEROUX Guillaume, certifié histoire-géographie - JAMOIS Nicolas, certifié technologie - FORTIN Frédéric, certifié mathématiques - MERCERON Guillaume, certifié SVT	- DUPUIS Camille, certifiée histoire/géographie - MOUSSET Christophe, professeur documentaliste - PILON Claude-Laure, certifiée lettres modernes - CAILLAUD Lucie, certifiée lettres modernes - ROEGIER Agnès, certifiée mathématiques - DUPUY Dominique, certifiée EPS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
REGLEMENT INTERNE 2018-2019

ARTICLE 1

Le conseil d'administration se réunit en séances ordinaires et en séances extraordinaires. Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

ARTICLE 2

Les séances ordinaires :

Fréquence : au moins une fois par trimestre.

Horaire : la séance débute à 17h30 et sa durée est limitée à deux heures.

Convocations : elles sont adressées par le chef d'établissement aux membres du conseil, de préférence par mail, dix jours à l'avance, délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.

Membres invités : le chef d'établissement peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile.

Les séances extraordinaires :

Elles ont lieu à l'initiative du chef d'établissement, à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, ou de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour déterminé.

Les séances extraordinaires ont lieu à 17 h 30.

Le délai d'envoi des convocations peut être diminué en fonction du caractère d'urgence des questions à débattre. En tout état de cause, elles doivent parvenir aux membres du conseil, au plus tard vingt-quatre heures à l'avance.

Suspension de séance :

Des suspensions de séance peuvent être décidées par le chef d'établissement à la demande d'une partie des membres du conseil.

ARTICLE 3

Validité de la réunion :

Le quorum (13 personnes) doit être atteint en début de séance.

Les suppléants :

En cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire d'un siège, ce dernier avise un suppléant de sa liste.

Ordre du jour :

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour en début de séance.

Les points à l'ordre du jour sont proposés par le chef d'établissement.

Les questions diverses doivent être transmises par écrit au chef d'établissement deux jours avant la réunion du conseil d'administration.

Si l'ordre du jour n'est pas épuisé à 19h30, le conseil d'administration décide à la majorité soit la remise à la prochaine séance ordinaire des questions non débattues, soit la prolongation du conseil dans la limite d'une heure.

Vote :

Le conseil d'administration décide à la majorité des membres présents.

Les votes au conseil d'administration ont normalement lieu à bulletins secrets. Cependant, pour éviter une procédure longue, il est convenu que le scrutin a lieu à main levée, sauf si un seul des membres présents demande le vote secret.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 4

Le secrétariat de séance est assuré par monsieur le principal adjoint. En cas d'empêchement, une personne volontaire assurera cette tâche.

Le procès-verbal de séance sera remis au chef d'établissement dans les cinq jours qui suivent la réunion.

Le procès-verbal sera adressé aux membres par mail dans la mesure du possible.

ARTICLE 5

Les membres du conseil d'administration sont soumis à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

Les fonctionnaires du service public siégeant au conseil d'administration respectent le devoir de réserve.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Sont membres de cette commission : 1°) le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement
3°) le Gestionnaire; 4°) Le CPE ; 5°) quatre représentants élus des personnels au titre des personnels
enseignants et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux
et de santé; 6°) trois représentants élus des parents d'élèves ; 7°) Deux représentants élus des élèves.

Membres

M. MIRANDE Yves	Principal
M. GRANGEPONTE Philippe	Principal-Adjoint
Mme MALLIER Nathalie	Gestionnaire
M. HINTZY Pascal	CPE

Personnels Enseignants - 4 titulaires

Personnels Enseignants - 4 suppléants

Mme BAZIN Karine	M. MAUTRET David
M. JAMOIS Nicolas	M. LEROUX Guillaume
M. FORTIN Frédéric	Mme PILON Claude-Laure
Mme ROEGIERS Agnès	M. MOUSSET Christophe

Personnel ATOSS - 1 titulaire

Personnel ATOSS - 1 suppléant

M. LUQUE Sébastien	Mme PRADIER Priscilla
--------------------	-----------------------

Parents d'élèves - 3 titulaires

Parents d'élèves - 3 suppléants

Mme BILLEAU Leslie	Mme BETFORT Séverine
M. GIVELET Cédric	M. PLANTIN Cédric
Mme MERLE Sandrine	Mme AULIER Karine

Elève - 2 titulaires

Elève - 2 Suppléants

Paul PICARD	Armand VINCENT
Téophile VANDON	Louana FONTENEAU

Vote au C.A. du 3 décembre 2018

COMMISSION EDUCATIVE

Le commission éducative est présidée par le chef d'établissement (ou en son absence l'adjoint) et inscrite au règlement intérieur. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur.

M. MIRANDE Yves *Principal*
 M. GRANGEPONTE Philippe *Principal-Adjoint*
 M. HINTZY Pascal *CPE*

Représentants des enseignants - 1 titulaire - 1 suppléant

M. LEROUX Guillaume	M. JAMOIS Nicolas
---------------------	-------------------

Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires - 2 suppléants

M. PLANTIN Cédric	M. BOURGAIN Eric
Mme DULUC Hélène	M. RIVET Jean-Max

Vote au C.A du 3 décembre 2018

COMMISSION PERMANENTE

Sont membres de cette commission : 1°) le Chef d'établissement, Président, 2°) l'Adjoint au chef d'établissement 3°) le Gestionnaire, 4°) Un représentant de la collectivité de rattachement, 5°) quatre représentants élus des personnels dont trois au titre des personnels enseignants et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, 6°) trois représentants élus des parents d'élèves 7°) Un représentant élu des élèves.

Membres

M. MIRANDE Yves *Principal*
 M. GRANGEPONTE Philippe *Principal-Adjoint*
 Mme MALLIER Nathalie *Gestionnaire*
 M. VALLET Mickaël *Conseiller Départemental*

Personnels Enseignants - 3 titulaires

M. MAUTRET David	Mme ROEGERS Agnès
M. LEROUX Guillaume	Mme PILLOW Claude Laura
M. MERCERON Guillaume	M. FORTIN Frédéric

Personnel ATOS - 1 titulaire

Mme PERAUX SEUREAU Brigitte	Mme PRADIER PISCILLA
-----------------------------	----------------------

Parents d'élèves - 3 titulaires

M. BOURGAIN Eric	Mme Séverine BETFORT
M. PLANTIN Cédric	Mme BILLEAU Leslie
Mme AULIER Karine	M. CRESPIY Daniel

Elève - 1 titulaire

Louisa FONTENEAU	Téophile VANDON
------------------	-----------------

Vote au C.A. du 3 décembre 2018

Personnels Enseignants - 3 suppléants

Personnel ATOSS - 1 suppléant

Parents d'élèves - 3 suppléants

Elève - 1 Suppléant

COMITE D'EDUCATION à la SANTE et à la CITOYENNETE

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est présidé par le Chef d'Établissement (ou son adjoint). Sa composition est évolutive et adaptable à chaque situation locale. Il associe l'ensemble de la communauté éducative : les personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance, de santé et sociaux, d'orientation, ATOSS, les élèves délégués ou non, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations habilités).

M. MIRANDE Yves *Principal*
M. GRANGEPONTE Philippe *Principal-Adjoint*

Mme MALLIER Nathalie *Gestionnaire*
M. HINTZY Pascal *C.P.E.*

Personnel ATOSS - 1 titulaire

Mme LECART Aline

Représentants des enseignants - 2 titulaires

M. LEROUX Guillaume

M. MOUSSET Christophe

Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires

Mme AULIER Karine (FCPE)

M. PLANTIN Cécile (OPTIMOMES)

Représentant des élèves - 1 titulaire

Paul PICARD

Vote au C.A du 3 décembre 2018

COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE

Sont membres de droit : le Principal, le Principal-Adjoint, le gestionnaire, le conseiller principal d'éducation, un représentant de la collectivité de rattachement - Sort élus au sein de leurs catégories : 2 personnels enseignants et d'éducation, 1 personnel ATOSS, 2 parents d'élèves, 2 élèves.

Membres de droit

M. MIRANDE Yves	<i>Principal</i>
M. GRANGEPONTE Philippe	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>
M. VALLET Mickael	<i>Conseiller Départemental</i>

Personnels Enseignants - 2 titulaires - 2 suppléants

M. MERCERON Guillaume	<i>Mme BAZIN Karine</i>
Mme DUPUY Dominique	<i>M. MAUTRET David</i>

Personnel ATOSS - 1 titulaire - 1 suppléant

Mme PERAUX SEUREAU Brigitte	<i>M. Sébastien LUJQUE</i>
-----------------------------	----------------------------

Représentants Parents d'Élèves - 2 titulaires - 2 suppléants

M. BOURGAIN Eric	<i>Mme BONNETTE Céline</i>
M. CRESPIY Daniel	<i>Mme PIN Gwenaëlle</i>

Représentants d'Élèves - 2 titulaires - 2 suppléants

Téophile VANDON	<i>Armand VINCENT</i>
Paul PICARD	<i>Louise FONTENEAU</i>

Vote au C.A. du 3 décembre 2018



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2019

Conseil d'administration du 03/12/2018



1. Le vote du budget – Les enjeux

Le budget est l'expression du programme d'actions de l'établissement, de sa « politique », de ses choix. Il s'appuie sur des données objectives (nombre d'élèves, qualité des élèves, superficie de l'établissement) et sur le projet d'établissement.

Il se veut complet dans la prévision et l'évaluation de ses charges et de ses recettes. Il répond aux règles de l'unité, de l'universalité, de l'annualité et de l'équilibre.

2. La notification de la DGF par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Au titre du fonctionnement des collèges, le département de la Charente-Maritime verse la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Cette DGF est notamment déterminée au prorata du nombre d'élèves, de la superficie et de la situation géographique de l'établissement. Au titre de l'année 2019, pour le Collège Jean Hay, la DGF s'élève à 97 073 € soit une augmentation d'environ 3.14% par rapport à la dotation 2018 (94 122 €). Ceci s'explique notamment par l'ouverture d'une classe supplémentaire.

En complément de cette dotation le département prend directement en charge les frais inhérents :

- aux vérifications périodiques annuelles des réseaux de gaz, des installations électriques et des équipements sportifs,
- à l'entretien des extincteurs,
- au contrôle technique annuel des ascenseurs,
- au contrôle technique triennal des systèmes de sécurité incendie,
- aux analyses bactériologiques dans les services de restauration,
- aux vêtements de travail des agents territoriaux,
- à l'abonnement et aux consommations haut débit,
- à la téléphonie.

Le département participe également au paiement, à hauteur de 30%, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au paiement d'une partie des projets théâtre au collège et collège au cinéma et prend en charge une part des achats des produits alimentaires blo.

3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Année de construction = 1974

Année de la dernière restructuration ou extension = 2003

Capacité d'accueil (pédagogique) = 600

Zone d'implantation urbaine

Populations scolaires concernées = collège

1 – rapport des surfaces

- surfaces totales des bâtiments = 6427 m²
- surfaces des espaces verts = 5779 m²
- surface des aires sportives découvertes = 12 152m²
- surface de la cour de récréation = 2160 m²
- surface des logements de fonction = 325 m²

2 – effectifs et évolution

- nombre d'élèves au total = 460
- nombre de divisions au total = 18 + dispositif ULIS
- nombre d'élèves par divisions :
 - o 110 élèves de 6^{ème} répartis dans 5 divisions
 - o 96 élèves de 5^{ème} répartis dans 4 divisions
 - o 110 élèves de 4^{ème} répartis dans 4 divisions
 - o 130 élèves de 3^{ème} répartis dans 5 divisions
 - o 14 élèves d'ULIS
- évolution des effectifs par rapport à n-1 = - 5 élèves

4. ETAT DES EMPLOIS

- 1- masse salariale des agents de l'état = 2 409 146.31 €
- 2- masse salariale des agents de la collectivité = 325 814.46 €
- 3- masse salariale des agents employés par l' EPLE = 144 878,64 €

5. POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Problématique	Comment accompagner les élèves dans leur parcours, personnel et scolaire, ambitieux en favorisant une ouverture sur les autres, sur la culture et sur le monde ?
---------------	--

L'établissement répond aux quatre grandes ambitions académiques :

CONSTRUIRE

Priorité retenue : encourager l'autonomie de l'élève par les pratiques pédagogiques.

ACCOMPAGNER

Priorité retenue : développer l'interdisciplinarité par une mise en œuvre active du parcours éducatif.

OUVRIR

Priorité retenue : mieux communiquer.

FORMER

Priorité retenue : encourager et accompagner l'innovation et l'expérimentation.

6. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2019 se présente ainsi :

SERVICES GENERAUX

3.1 Service VE « vie de l'élève » :

Ce service concerne principalement l'octroi du fonds social collégien par l'Etat. Les crédits ouverts en 2019 s'élèvent à 1 979.72 € (équilibre dépenses-recettes).

3.2 Service AP « activités pédagogiques » :

En dépense, le service « activités pédagogiques » regroupe 4 grands domaines : les dépenses d'ordre général, l'enseignement général, les projets et les voyages. Les codes activités, notamment pour les domaines liés à l'enseignement général, les projets et les voyages permettent de suivre plus précisément les crédits alloués à chaque groupe de discipline ou à chaque voyage.

L'ouverture de crédits globale de ce service s'élève à 152 241.44 €.

Les recettes issues de la DGF, des subventions et dons (CD17, FSE) et de la participation des familles pour les voyages s'élèvent à 140 310.06 €.

En recette, le choix a été de maintenir des noms de domaines et d'activités, bien que non obligatoire, afin d'apporter plus de lisibilité et d'assurer un meilleur suivi de l'exécution budgétaire. Le service AP est financé par la DGF à hauteur de 33 345 € (16 105 € consacré à l'enseignement général, 13 400 € aux dépenses générales et 3 840 € pour les projets).

Les différents projets voulus par l'établissement montrent sa volonté de proposer aux élèves un large choix d'activités et ainsi de développer leur curiosité pour des disciplines artistiques et scientifiques. La DGF ne pouvant couvrir que 16.43 % de toutes ses dépenses, il a été décidé de prélever sur le fond de roulement afin de pouvoir mener à bien ces projets. Le prélèvement sur fond de roulement ne représente cependant que 12.57 % du financement de ces projets. En effet, ceux-ci s'appuient pour 71% sur des subventions (département, CIAS du bassin de Marennes) et des dons (principalement le Foyer Socio-Educatif du Collège). De même, la réalisation de voyages s'appuie pour une partie sur le FDR (10.41 %) mais également sur des dons et subventions (5.67 %) et la participation des familles (83.92 %).

3.3 Service ALO « administration et logistique » :

La part de la DGF consacrée à ce service est de 63 728 €. Cette somme ajoutée aux recettes issues des loyers et de la contribution interne du SRH permet d'être en équilibre budgétaire avec les dépenses (89 444.80 €).

Les dépenses pour ce service concernent les frais de :

- Maintenance (copie, carburant, outillage, réparations) : 26 000 €
- Communication : 2 800 €
- Administration : 7 540 €
- Hygiène : 4 000 €
- Viabilisation : 48 000 €
- Frais divers (réception...) : 1104.80 €

SERVICES SPECIAUX

3.4 Service SRH « Service restauration hébergement » :

Le SRH reste pour l'essentiel financé par les produits reçus des demi-pensions, tickets des commensaux et autres repas vendus. Est également inscrite la prévision de recettes provenant du département sur l'achat des produits bio (500€). Les prévisions de recettes s'élèvent au total à 185 936.50 €.

En dépenses, outre les charges réglementaires que constituent le reversement à la collectivité, les crédits ouverts ont été ventilés en domaines, puis déclinés en activités.

Les dépenses concernent :

- L'achat de denrées : 111 950.31 €
- L'entretien (produits, matériels) : 5 500 €
- La maintenance (contrats, réparation, outillage) : 7 900 €
- La viabilisation (reversement au ALO) : 16 000 €
- Les reversements au département (FCSH, FRPI) : 44 041.17 €
- Autres dépenses diverses (abonnement, frais bancaires etc) : 545.02 €

3.5 Service SBN « Bourses nationales » :

La prévision pour ce service est de 24 000 € en dépenses et recettes. L'estimation se base sur les effectifs boursiers 2018/2019 : 105 élèves boursiers soit 22.77 % des effectifs totaux. Parmi eux, 56 sont boursiers taux 1, 26 sont boursiers taux 2 et 23 sont boursiers taux 3.

7. OPERATIONS EN CAPITAL

Les opérations d'investissement = pas d'opérations prévues à la date du budget.

8. EQUILIBRE

Pour le service AP, le prélèvement sur fonds de roulement est de 11 931.38 €. Ce dernier permet essentiellement de financer une partie des projets (prélèvement sur FDR de 2 938.38 €) et la part accompagnateurs des voyages (prélèvement sur FDR de 8 993 €).

Le service ALO présente une différence dépenses-recettes de - 671.09 € correspondant à la différence entre les amortissements de l'année N-1 et les ressources provenant des immobilisations neutralisées (financement sur fonds propres) de l'année N-1. Cependant, cette différence, figurant au résultat prévisionnel négatif, n'impacte pas la capacité d'autofinancement.

Le principal


Yves MIRANDE

PROJETS			PROJETS			
23 376,94 €	2CINE	1 000,00 €		2CINE	7443 subv	600,00 €
	0INT-EXT	600,00 €				
	0SLAM	900,00 €				
	0FOOT	500,00 €		0FOOT	7468	500,00 €
	0LIRENFET	1 000,00 €		0LIRENFET	7444	1 000,00 €
	0NATAT	8 225,00 €		0NATAT	7444	8 225,00 €
	0JARDIN	1 578,94 €		0JARDIN	7415	1 578,94 €
	0THEATRE	2 280,00 €		0THEATRE	7468 FSE	1 332,38 €
	0ECOLSPEC	475,00 €		0ECOLSPEC	7468 FSE	181,82 €
	2THEA	2 180,00 €		2THEA	7443 subv	980,00 €
					7468 FSE	980,00 €
	0ATETHEA	1 638,00 €		0ATETHEA	7468 FSE	220,42 €
	0SECURITE	1 000,00 €				
	0PROJ	1 000,00 €				
	0ECLURE	1 000,00 €		13ADP	7411	1 000,00 €
VOYAGES / SORTIES			VOYAGES / SORTIES			
86 395,00 €	0CARDIFF	33 195,00 €	Participation Familles Don F.S.E.	0CARDIFF	7067	29 562,00 €
					7468	1 560,00 €
	0LAMONGIE	32 000,00 €	Participation Familles Don F.S.E.	0LAMONGIE	7067	27 540,00 €
					7468	1 800,00 €
	0PARIS	18 700,00 €	Participation Familles Don F.S.E.	0PARIS	7067	15 400,00 €
					7468	1 540,00 €
	0SORTIES	2 500,00 €				
Total dépenses		152 241,44 €		Total recettes		140 310,06 €

Prélèvements sur Fonds de Roulement :

-11 931,38 €

ALO - Administration et logistique

Dépenses			Recettes		
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Montant
MAINTENANCE			DOTATION		
26 000,00 €				0DGF	63 728,00 €
	0CONT	8 200,00 €		2OM	900,00 €
	0COPIE	7 100,00 €			
	0REPAR	3 300,00 €			
	0CARBU	1 500,00 €			
	0MATOUTI	2 900,00 €			
	0OM	3 000,00 €	LOCCOP	0COPLOYER	7 366,80 €
				0COPCHARGE	1 450,00 €
COMMUNICATION			CONTRIBUTION DU SRH		
2 800,00 €			CONTRIBUTION DU SRH	0CINT	16 000,00 €
	0AFFRAN	2 500,00 €			
	0MACHAFF	300,00 €			
ADMINISTRATION					
7 540,00 €	0FOURN	4 000,00 €			
	0ABONN	680,00 €			
	0ETABMUT	550,00 €			
	0ASSUR	2 160,00 €			
	0DEPLACE	150,00 €			
HYGIENE					
4 000,00 €	0PROD	3 500,00 €			
	0INF	500,00 €			

DIVERS					
1 104,80 €	ORECEP	800,00 €			
	ODIVERS	304,80 €			
VIABILISATION					
48 000,00 €	OEAU	6 000,00 €			
	OLECT	19 000,00 €			
	OGAZ	23 000,00 €			
Sous-total Dépenses		89 444,80 €	Sous-total Recettes		89 444,80 €
OP-SPE					
	0AMOR	1 055,33 €	OP-SPE	ONEUT	384,24 €
Total dépenses		90 500,13 €		Total recettes	89 829,04 €

Prélèvements sur Fonds de Roulement : **-671,09 €**

SRH - Service Restauration Hébergement					
Dépenses			Recettes		
Domaine	Activité		Domaine	Activité	Montant
ALIMENTATION			DOTATIONS		
Achat de Denrées	0DENR	111 950,31 €	DPT 17 - Subv° BIO	2BIO	500,00 €
ENTRETIEN			RECETTES		
5 500,00 €	OPROD	3 500,00 €	Produits Scolaires	ODP	171 430,00 €
	OQUIP	2 000,00 €	Repas - Externes	OEXTERNE	247,50 €
MAINTENANCE			Repas - Commensaux	OCOMMENS	13 060,00 €
7 900,00 €	0CONTRATS	3 200,00 €	Repas - Extérieurs	OHOTES	699,00 €
	OREPAR	4 200,00 €			
	OMATOUTI	500,00 €			
DIVERS SERVICES					
545,02 €	0ABONN	20,00 €			
	0AUTRES	125,02 €			
	0BANC	300,00 €			
	0ETABMUT	100,00 €			
REVERSEMENT					
44 041,17 €	2FCSH	2 317,96 €			
	2FRPI	41 723,21 €			
VIABILISATION					
	OCINT	16 000,00 €			
Total dépenses		185 936,50 €	Total recettes		185 936,50 €

0,00 €

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE ...2019

Pièce B 1.2

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	152 241,44			140 310,06		
VIE DE L'ELEVE	1 979,72			1 979,72		
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	90 500,13			89 829,04		
TOTAL services généraux (1)	244 721,29	0,00		232 118,82	0,00	
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	185 936,50			185 936,50		
BOURSES NATIONALES	24 000,00			24 000,00		
TOTAL services spéciaux (2)	209 936,50	0,00		209 936,50	0,00	
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	454 657,79	0,00		442 055,32	0,00	

Résultat prévisionnel	-12 602,47	0,00
CAF ou IAF	-11 931,38	

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
OPERATIONS investissement	0,00			0,00		
Total dépenses et recettes inscrites au budget	454 657,79	0,00		442 055,32	0,00	

EXERCICE ...2019

Réalisation de l'équilibre budgétaire

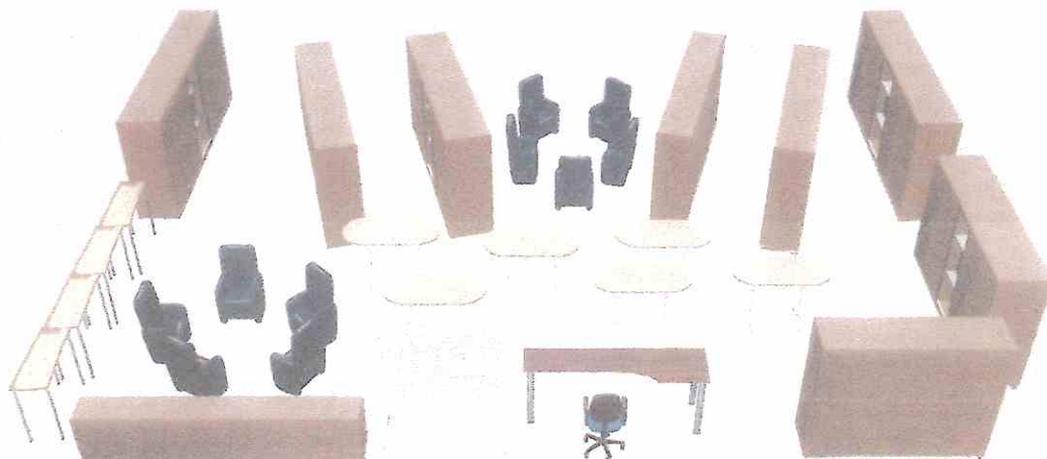
Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	454 657,79	442 055,32
	Résultat prévisionnel	-12 602,47

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0,00	0,00
IAF		0,00
augmentation du fonds de roulement	0,00	0,00
Total	0,00	0,00

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
99 750,30	19 173,32	12 602,47	67 974,51

Politique d'accès

Plan du CDI
avant travaux(2016)



**Politique
documentaire
2016-2019**

Signalétique et Cotation

-> important travail de recotation au CDI effectué par les collègues précédents + il manque encore 2318 documents à basculer vers la nouvelle cote.

-> la signalétique a entièrement été reprise par Mme Aymard-François dans la salle des séries de français. La signalétique des BD et des mangas serait également à reprendre.

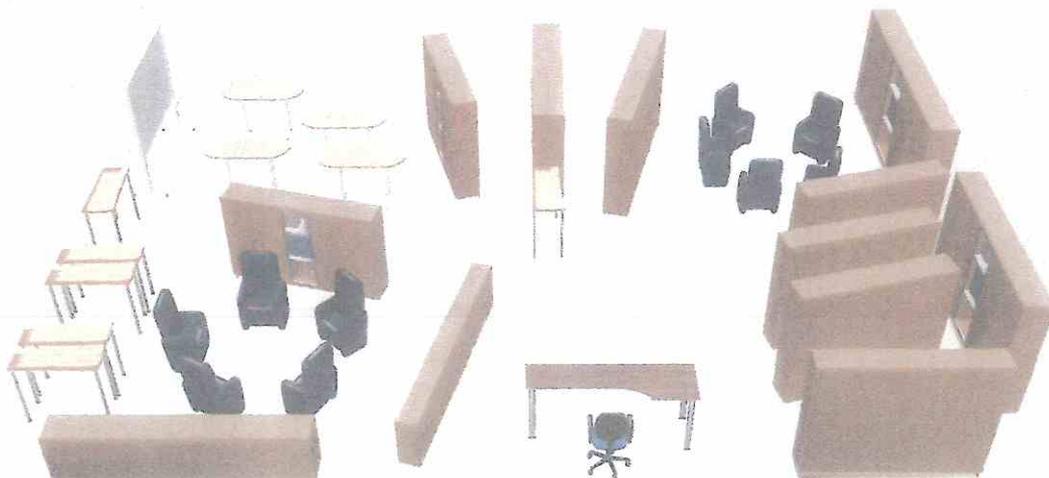


ATTENTION REVISIONS !

4

Politique d'accès

Plan du CDI
après travaux (2018)



3

Politique d'acquisition et recensement

- Recensement en cours des documents dans l'établissement.
- Développement du fonds Manga : en 2018, on peut recenser 213 mangas enregistrés et mis à disposition au CDI.
- Création des Espaces Professeurs + Lettres au CDI.
- 7 nouveaux titres de périodique sont désormais accessibles : Julie, La pêche et les poissons, Le monde des ados, Sport et vie (*professeurs*), Jeux vidéo magazine, Topo, et So foot.



6

Mise à disposition

- Présentoir dans la salle des professeurs : 5 revues + 79 documents (BD, documentaires, romans)
- Boîte à livres : Mme Decrombecque a proposé l'installation d'une boîte à livres devant les salles d'étude



5